

Avec Enedis, la mobilité électrique se branche à toutes les copropriétés



Maxime CASSAT

Adjoint au délégué raccordement-ingénierie
Direction Régionale Paris

Webinaire ATEE

06/03/24

ENEDIS



Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, accompagne la décarbonation des mobilités



En France, Enedis c'est :



Le gestionnaire du réseau basse et moyenne tension sur **95 %** du territoire, représentant **1,4 million de km** de lignes électriques (35 fois le tour de la terre) et **37 millions de clients**



La première grande entreprise à mission du secteur de l'énergie, pour renforcer un service public de la distribution d'électricité

Enedis accompagne la mobilité électrique :



Raccorder

Maîtriser les enjeux opérationnels en matière de raccordements (en volume et puissance) et d'aménagement des territoires



Anticiper les besoins de demain

Anticiper l'impact de la mobilité électrique sur le système électrique



Connecter l'écosystème

Contribuer à la structuration de l'écosystème de la mobilité électrique en France et en Europe

Le développement de la mobilité électrique passe par l'équipement du résidentiel collectif



1,6 million de voitures électriques et hybrides rechargeables en France

Source : baromètre de l'Avere-France, décembre 2023



1 Français sur 2 habite en immeuble

Source : Insee, 2021



83 % des recharges de véhicules électriques au domicile

Source : enquête auprès de possesseurs de véhicules électriques, BVA Enedis, septembre 2023

La recharge du véhicule par prise ou par borne, c'est très simple !

79 % des propriétaires de véhicules électriques se rechargent sur une prise classique ou renforcée :

45 %

se rechargent sur une prise électrique classique

Temps de recharge pour 100 km : 8 h



(Ne sait pas)
2%

34 %

Sur une prise électrique renforcée

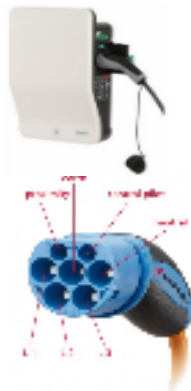
Temps de recharge pour 100 km : 4 h

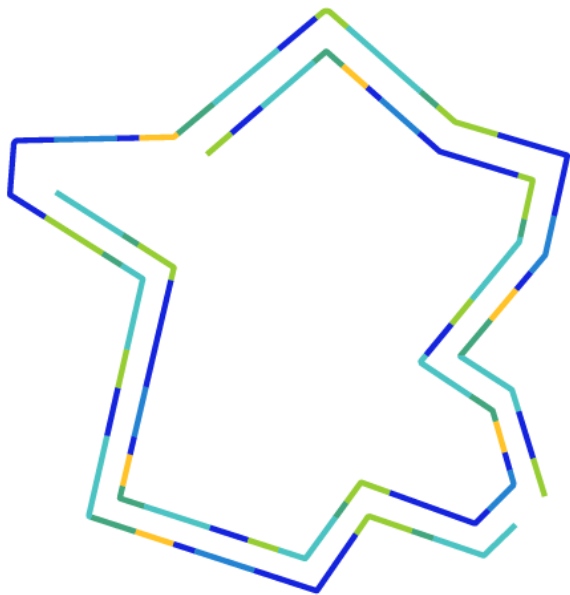


19 %

Sur une borne ou wallbox

Temps de recharge pour 100 km :
entre 40' et 2 h





Sur le périmètre dont Enedis est le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité :

**8,4 millions de places de parking,
dans 236 000 résidences,**

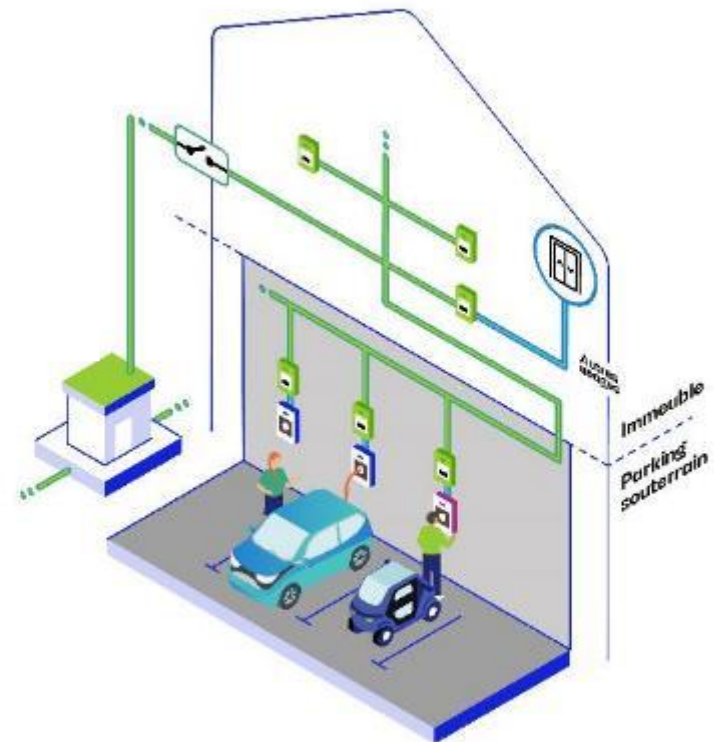
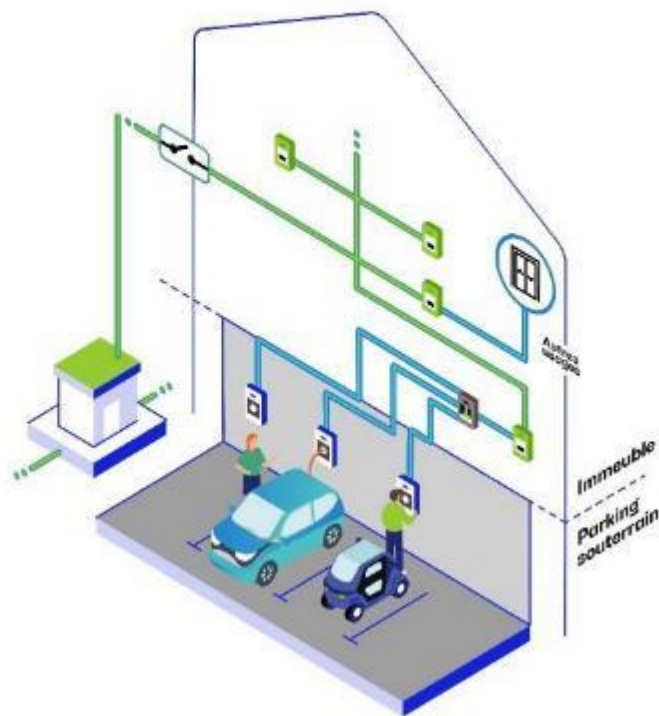
**Dont 2,6 % sont équipées à date d'une
infrastructure collective de recharge**

Les solutions collectives pour les copropriétés, en parking intérieur et extérieur

Solutions opérateurs privés

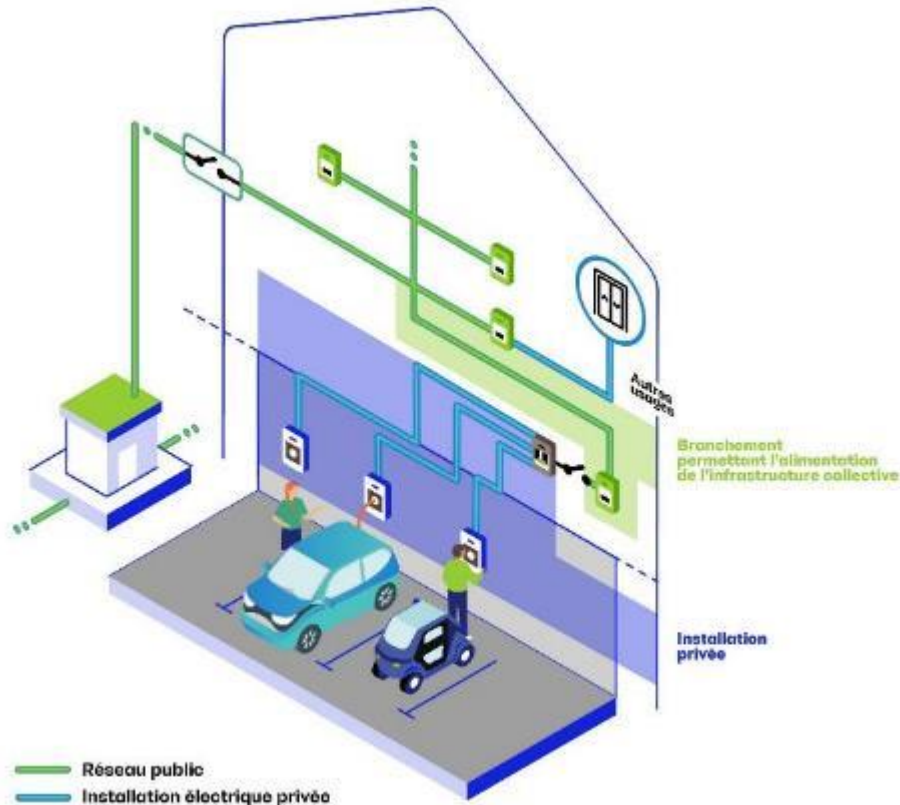
Réseau électrique auto

Acteur de service public, Enedis accompagne **toutes les démarches**, quelle que soit la solution choisie par la copropriété



Les deux solutions disposent aujourd'hui de dispositifs de financement introduits par la loi Climat et résilience, permettant à la copropriété d'avoir un **reste à charge nul**.

Solutions opérateurs privés



L'installation dans votre parking comprend :

- Un **point de livraison (PDL)** réalisé par Enedis pour alimenter le parking, à la demande de l'opérateur
- En aval du PDL, l'opérateur installe une **infrastructure collective** (tableaux électriques généraux et secondaires)

Dispositifs de financement :

- Plusieurs méthodes de financement existent. Avec le préfinancement, **le reste à charge pour la copropriété est nul**
- Chaque opérateur privé développe des **offres spécifiques**

Réseau électrique auto

L'installation dans votre parking comprend :

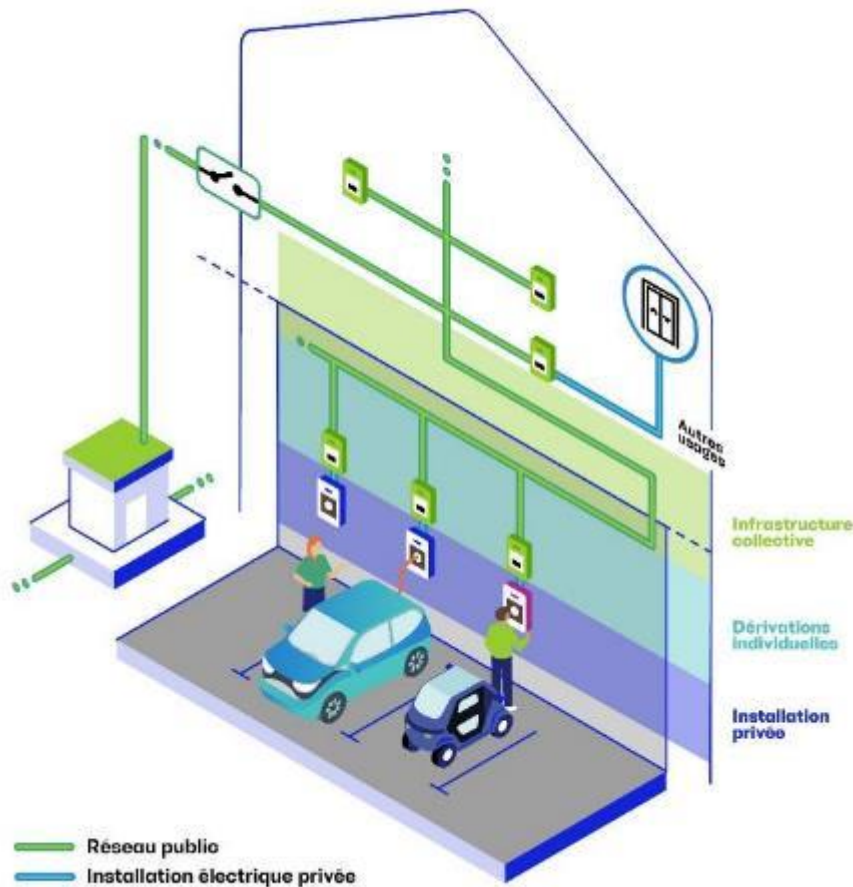
- **L'infrastructure collective** : l'ouvrage de distribution publique, réalisé (puis entretenu) par Enedis
- Un **compteur Linky** par place de parking, installé par Enedis
- Une **borne** ou une **prise renforcée**, installée par un électricien agréé, sur votre place

Une solution pérenne et évolutive, pour accueillir toutes les demandes à venir :

- **Premiers travaux** : Enedis dimensionne **l'infrastructure collective** pour l'ensemble du parking et installe les 1^{ères} **dérivations**
- **Quand le copropriétaire veut s'équiper**, il fait une demande de **dérivation individuelle** à Enedis pour se raccorder au réseau

Dispositif de financement :

- A la demande de la copropriété, **Enedis, via le tarif d'acheminement de l'électricité (TURPE), peut avancer les frais de l'installation collective. Le reste à charge pour la copropriété est nul**



Un parking intérieur équipé avec la solution réseau électrique auto

Copropriété de 30 places attribuées (places ouvertes avec mur)

Installation du réseau public dans le parking pour desservir l'ensemble des places demandées



Dérivation individuelle jusqu'à la place, à la demande du particulier



Coffret électrique, dont un coupe-circuit pour l'intervention des pompiers

Installation individuelle pour un emplacement ouvert non boxé : coffret électrique, compteur, disjoncteur, prise ou borne



Un parking extérieur équipé avec la solution réseau électrique auto

Installation au sein d'une copropriété de 21 places attribuées avec 3 configurations (box fermés, places ouvertes avec mur, places ouvertes sans mur)



Pose du réseau sur façade pour box et mur



Pose du réseau souterrain pour places ouvertes avec mobilier de recharge



Equipped de l'intérieur d'un box



Et depuis le 2 juin 2023 ?

**Un reste à charge nul pour la
copropriété, quelle que soit
la solution choisie.**

3 points à retenir sur le préfinancement du réseau électrique auto

Dispositif prévu dans la loi Climat et Résilience (2021), appliqué par le décret n°2022-1249 du 21 septembre 2022 et les arrêtés du 2 juin 2023



Avance de financement

Le coût de l'infrastructure sera couvert par Enedis sur la durée de la convention (20 ans).
Le reste à charge pour la copropriété est nul



Contribution du particulier

Chaque résident intéressé paie une quote-part du coût de l'infrastructure, selon la **puissance demandée correspondant à un pourcentage du coût de création et de raccordement** de l'infrastructure



Réalisation des travaux

Enedis doit réaliser l'infrastructure collective dans un délai de **6 mois**.

La copropriété peut demander à Enedis de **réaliser des travaux annexes**, qui seront alors inclus dans le préfinancement

Valeurs au 1^{er} janvier 2024, suite à la parution des arrêtés du 2 juin 2023 :

- **425 et 2 113 € HT** (hors amiante) comme quotes-parts plancher et plafond, soit **448 et 2 229 € TTC**
- **6 kVA** comme puissance de référence

Réseau électrique auto

Avec le préfinancement, combien ça coûte ?

Que doit payer la copropriété ?

0€

Le reste à charge est nul pour la copropriété pour installer et raccorder l'infrastructure collective. Hors travaux complémentaires, hors travaux annexes si assurés par la copropriété

Que doit payer le copropriétaire quand il veut s'équiper ?

À Enedis

- La **quote-part** : partie du coût de l'infrastructure collective. Encadrée par les pouvoirs publics entre **448 et 2 229 € TTC**
- La **dérivation individuelle**
 - Immédiate : **270 € TTC**
 - Ultérieure : **372,84 € TTC**

À l'installateur de son choix

- La **prise renforcée ou borne de recharge** sur la place de parking
- Le **Consuel** : attestation de conformité obligatoire pour toute installation électrique avant son raccordement au réseau
- Sur une place non boxée : une **armoire** pour sécuriser le compteur

Au fournisseur de son choix

- L'**abonnement et la fourniture** d'électricité au fournisseur du choix du copropriétaire

Si une copropriété ne veut pas bénéficier du dispositif de préfinancement, l'infrastructure collective est financée par tous les copropriétaires. Chacun paie un montant proportionnel au nombre de tantièmes qu'il possède.

Quelles aides disponibles pour la copropriété et les résidents ?

Programme Advenir

Réduction de la TVA

Crédit d'impôt

Subventions nationales et locales

Aide pour l'infrastructure collective

50 % du coût d'installation, plafonné à 8 000 € HT pour un parking jusqu'à 100 places

Au-delà de 100 places, 75 € par place supplémentaire
+ 50 % du coût des travaux de terrassement éventuels
plafonné à 3 000 € HT

Aide pour la borne de recharge individuelle

50 % du coût d'installation, plafonné à 600 € HT

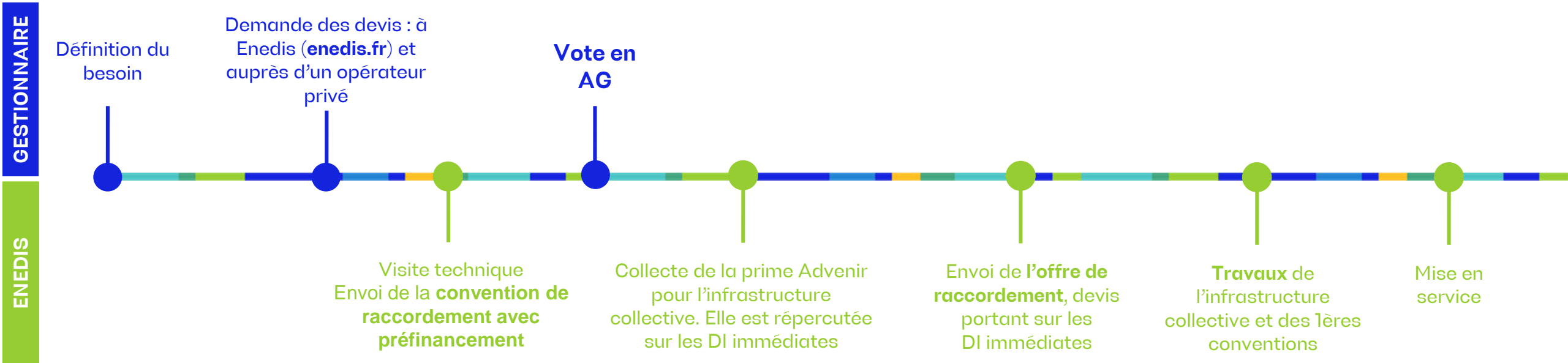
5,5 % pour les immeubles d'habitation

75 % du coût d'achat et d'installation d'une borne pilotable, plafonné à 500 € HT

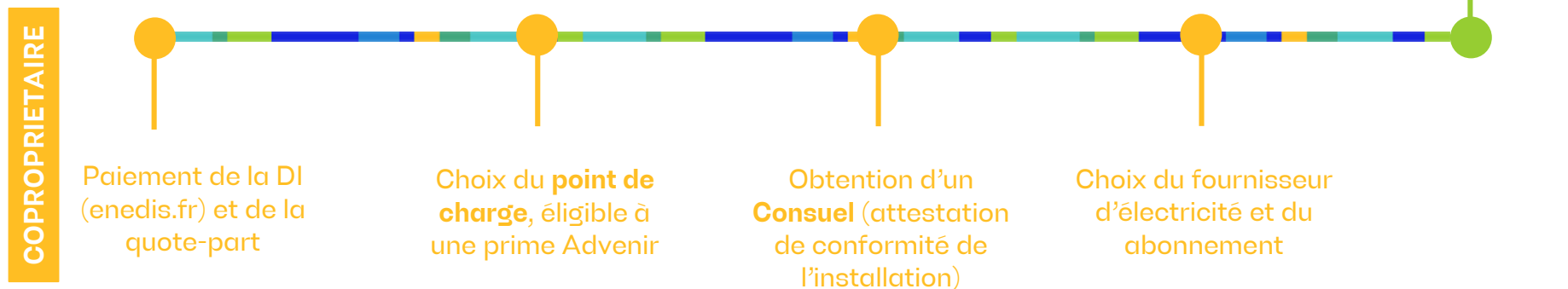
Bonus écologique, subventions départementales ou régionales...

Réseau électrique auto - Le préfinancement, qui fait quoi ?

Pour l'infrastructure collective :



Pour votre place de parking :



Merci !

Pour contacter Enedis :

0 970 823 015

Un numéro dédié, ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 17h30.
Appel non surtaxé.
Une adresse mail : irve-collectif@enedis.fr

Rendez-vous sur nos pages dédiées sur [enedis.fr](https://www.enedis.fr)



Annexes

Périmètre des travaux Enedis dans le préfinancement



Raccordement au RPD

- Travaux d'adaptation du réseau et de raccordement de la colonne horizontale



Parking

- Installation de l'IRVE dans le parking et éléments associés
- Travaux annexes
- Travaux complémentaires



Place individuelle de parking

- Dérivation individuelle et de la platine de comptage
- Installation électrique privée après compteur

Travaux réalisés par Enedis

Travaux pouvant être réalisés par Enedis

Travaux hors périmètre d'Enedis